

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 25, 26 et 27 septembre 2017**

**2017 DAC 549** Subvention (2.500 euros) et convention avec la Ligue de l'Enseignement Fédération de Paris Mouvement d'éducation populaire.

**Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 12 septembre 2017, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à la Ligue de l'Enseignement Fédération de Paris Mouvement d'éducation populaire ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1: Une subvention de fonctionnement de 2.500 euros est attribuée à la Ligue de l'Enseignement Fédération de Paris Mouvement d'éducation populaire 167, boulevard de la Villette 75010 Paris, pour lui permettre de mener à bien le projet « Exils parallèles » exposition pédagogique en 2017. 17156 / 2017-06954.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer avec la Ligue de l'Enseignement Fédération de Paris Mouvement d'éducation populaire la convention jointe au présent projet.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2017, nature 6574, rubrique 323, ligne VF40001 : Provision pour subventions au titre de la mémoire,

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**